

Quittance de loyer

Période du 1 mars 2026 au 31 mars 2026

LOYER MENSUEL	MONTANT RÉGLÉ	SOLDE RESTANT
75 000 FCFA	75 000 FCFA	0 FCFA

BAILLEUR

Awa Hounkpatin

Tél. +229 01 97 00 00 00

Lot 128, Cadjèhoun, Cotonou

LOCATAIRE

Koffi Adjovi

Tél. +229 01 96 00 00 00

Logement loué

Adresse	Appartement B2, rue 12.045, Fidjrossè
Ville	Cotonou, Bénin
Type de bien	Appartement 2 chambres
Loyer mensuel	75 000 FCFA

Détail du paiement

Date de paiement	5 mars 2026
Mode de paiement	Mobile Money
Nature	Loyer

Montant reçu

75 000 FCFA

Soixante-quinze mille francs CFA

Reçu de Koffi Adjovi la somme de Soixante-quinze mille francs CFA (75 000 FCFA) pour le loyer de la période du 1 mars 2026 au 31 mars 2026.

Signature du bailleur

Signature du locataire

Awa Hounkpatin

Koffi Adjovi

Droit de timbre — En cas de paiement en espèces supérieur à 100 000 FCFA, un droit de timbre de 1 % peut être exigible conformément à l'article 423 du CGI (modifié par la LF 2025). Pour les paiements par Mobile Money ou virement, ce droit n'est pas applicable. Sikaloc ne calcule pas ce montant : son acquittement relève de la responsabilité des parties.

Document généré électroniquement par la plateforme Sikaloc sous la responsabilité de Awa Hounkpatin, enregistré le 5 mars 2026 à 10:30.

La signature apposée est une signature électronique simple, non qualifiée au sens de la réglementation applicable.